

Rédaction

Cher Lecteur,

Bienvenue au premier numéro de “**Au Bord du Lac**” le bulletin d’informations du *Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika*. Vu l’envergure et le nombre toujours croissant des activités en cours, nous avons pensé que le temps était venu de publier un bulletin pour tenir à jour autant que possible tous ceux qui participent ou qui s’intéressent au projet.

Le projet a rencontré de nombreuses difficultés de réalisation - on n’exagérerait rien en disant plus que sa part! Il est attendu que la réalisation d’un projet où les nations membres parlent deux langues, où trois des nations membres ont des capitales (avec les ministères collaborateurs, les réseaux de communication et les infrastructures économiques) situées à des kilomètres du centre d’intérêt, à savoir Le Lac, et où une foule d’institutions de chaque pays se trouve impliquée au projet, soit normalement malaisée. Mais ajoutons encore à cela la guerre civile qui a balayé le Zaïre, le passage en “Phase III” de la situation de sécurité par les Nations Unies, interdisant jusqu’à très récemment tout travail le long de la côte burundaise, et l’embargo pesant sur le Burundi.

Malgré ces obstacles, les activités du projet progressent bien dans les quatre pays riverains concernés. Récemment, les grands moments ont inclus le stage de plongée et de méthodes de recherches subaquatiques de 12 semaines à Kigoma, qualifiant à part entière les plongeurs des équipes riveraines qui commencent à étudier, entre autres domaines d’intérêt, la vie aquatique du Lac Tanganyika. En janvier, l’étude spéciale de sédimentation a sponsorisé une seconde croisière de prélèvement de carottes-échantillons de sédiments dans les sites sérieusement affectés et dans ceux relativement intacts du littoral burundais et tanzanien. L’équipe multinationale composée aussi de participants des quatre pays riverains, a procédé à ces échantillonnages pour découvrir les conséquences de l’activité humaine sur les taux de sédimentation dans le bassin du lac. En février, la réunion de Lusaka a réuni au complet la partie juridique et les décideurs de politique de la région, afin d’entamer l’important processus de rédaction de l’accord légal qui prescrira les communes mesures de sauvegarde du lac, et dont les quatre pays seront signataires. A ces événements multinationaux et coopératifs, il faut ajouter que les programmes de travail de la biodiversité, de la sédimentation, de la pollution, des pratiques de pêche et de la socio-économie sont ou commencés ou déjà bien engagés dans les pays respectifs.

Comme nous l’avons mentionné ci-avant, l’objectif du présent bulletin est de vous informer, VOUS le scientifique, le décideur de politique, le fonctionnaire gouvernemental, l’ONG collaboratrice, l’habitant du village riverain, le passionné du Tanganyika, des activités et des progrès du projet. Devant notre impatience à publier ce premier numéro et à faire connaître notre présence, l’Unité de Coordination du Projet (l’UCP) et les coordinateurs des études spéciales ont contribué la plupart des articles. Néanmoins, vu que le PBLT est un projet destiné aux pays riverains du Tanganyika, actionné par les nationaux de ces pays riverains, nous comptons puiser surtout dans les contributions des membres de projet africains pour les prochains numéros. N’hésitez ni à envoyer vos articles à l’UCP ni à coopérer quand l’UCP vous en demandera un.

Dans l’attente de votre participation,



-Andy Menz
Coordinateur du Projet

Ce Bulletin est publié par l’Unité de Coordination du Projet du Projet sur la Biodiversité du Lac Tanganyika

PNUD/FEM/RAF/92/G32

“Lutte Contre la Pollution et Autres Mesures Destinées à
Préserver la Diversité Biologique du Lac Tanganyika”

BP 90, Kigoma, Tanzanie

Tél: +255 695 2992

Fax: + 255 695 2993

Email: ltbp@twiga.com

Editeurs: Andrew Menz, Kelly West, Jerod Clabaugh

Maquette et Campo: Jerod Clabaugh

Les idées exprimées dans le présent ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies de Développement ou celles du Fonds pour l’Environnement Mondial. Les appellations dans ce bulletin et la Présentation des informations qui y figurent n’ impliquent de la part de la PNUD ou de la FEM aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes, ou zones ou leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
